Décision 16-DCC-88 du 22 juin 2016

relative à la prise de contrôle exclusif par la Société de Distribution Aéroportuaire de 8 points de vente sous enseigne Fnac situés dans les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly

Posted on: 03 août 2016 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Société de Distribution Aéroportuaire
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	8 points de vente sous enseigne FNAC situés dans les aéroports de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle

Lire

le texte intégral de la décision
84.02 Ko